

226C0891
FR0010588079-FS0556

23 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FREY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juin 2026, la société civile immobilière Capimmo¹ (36 rue de Naples 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FREY et détenir 1 589 352 actions FREY représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FREY hors marché³.

¹ PRAEMIA REIM France est le gérant discrétionnaire de la SCI Capimmo. Par ailleurs, la société Capimmo est détenue à plus de 25% par la société Survavenir, filiale d'assurance, détenue à 100% par le Crédit Mutuel Arkéa, banque coopérative et territorial.

² Sur la base d'un capital composé de 32 250 098 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de presse de la société FREY en date du 22 juin 2026.